ENZA ZADEN

Semences potagères





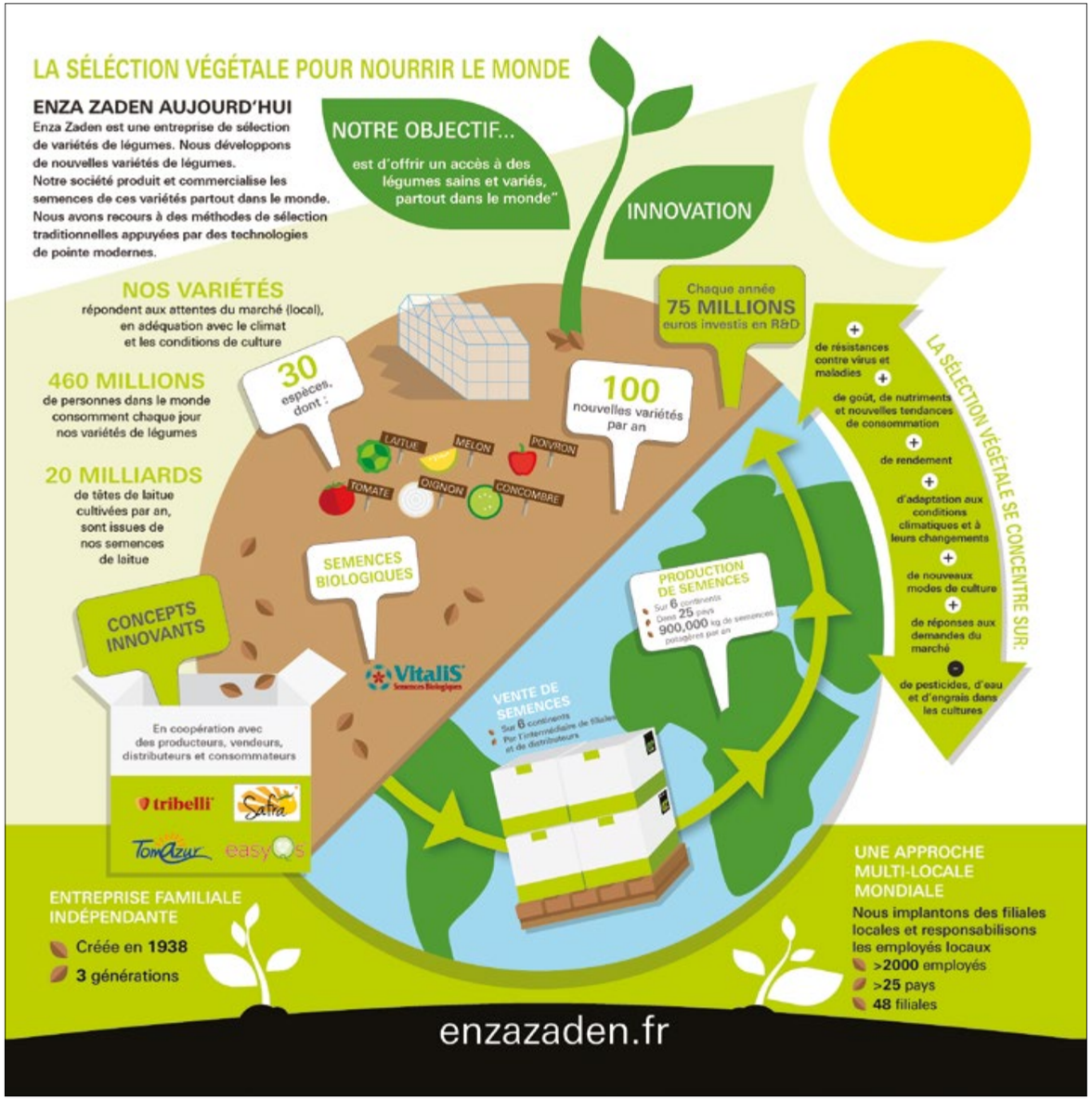


France 2021









Concepts et marques

En raison du dynamisme du marché, il est de plus en plus important pour les semenciers de différencier leurs variétés de celles des concurrents. Aujourd'hui, les semenciers doivent proposer plus que des légumes. Enza Zaden apporte de la valeur ajoutée à la chaîne en développant des solutions créatives qui offrent à ses clients la possibilité de prendre un avantage concurrentiel.
Notre philosophie : combinons nos forces pour obtenir le meilleur.

En collaboration avec plusieurs partenaires, nous avons développé des concepts et des marques qui connaissent déjà un beau succès.

Retrouvez nos concepts et marques sur le site www.enzazaden.fr.

Safra®

tribelli®
TRIPLE SWEET

Sommaire

Aubergine 4
Aromatiques 6
Chicorée 8
Chou-fleur 10
Concombre 12
Courge 14
Courgette 16
Epinard 18
Fenouil 20
Jeunes pousses 22
Laitue de plein champ 24
Laitue d'abri 26
Mâche 28
Melon 30
Oignon 32
Poireau 34
Poivron 36
Porte-greffe 38
Radis 40
Roquette 42
Tomate 44
Résistances et avertissement 46
Conditions générales de vente 48
L'équipe 51



Aubergine

Black Gem F1

Fruit brillant et noir même en conditions chaudes, poids moyen de 400 à 500 g. Calice mi-court et épais assurant une bonne tenue après récolte, sans épine. Très bonne conservation. Rendements nets très élevés, plante vigoureuse et endurante : accroche régulière. Bon comportement face au botrytis.

Black Pearl F1

Fruits noirs et brillants, poids moyen de 300 à 400 g. Calice épais et couvrant, sans épines. Très bon niveau de conservation : fruit dense et ferme. Nouaison régulière, peu de fleurs secondaires. Bon équilibre entre caractères végétatif et génératif : plante semi-vigoureuse et courte. Dans les régions humides, rester vigilant sur le risque de botrytis.

Lemmy F1

Plante générative. Capacité de nouaison élevée. Peu de duvet sur la plante. Très bons rendements, particulièrement en culture hors sol. Fruits brillants. Très bonne conservation.

Annina F1 *(photo ci-contre)* **A la gamme biologique uniquement**

Bonne productivité. Calice sans épines, joli fruit de couleur très attractive. Bonne résistance aux manipulations et très bonne conservation post-récolte. Plante vigoureuse : privilégier un porte-greffe de puissance intermédiaire (Fortamino F1). Peut passer en plein champ.

Retrouvez l'ensemble de la gamme sur les sites
www.enzazaden.fr et **www.fr.biovitalis.eu**



Black Gem F1



Black Pearl F1



Lemmy F1



Aromatiques

Aneth

Ella

Variété vert foncé, compacte. Utilisation en pot. Bottelage manuel.

Basilic

Eleonora

Sélection innovante, avec résistance intermédiaire au mildiou. Port érigé. Grandes feuilles vert soutenu, légèrement cloquées et peu découpées. Variété adaptée en plein champ et sous abri.

Ciboulette

Staro

A la gamme biologique uniquement

Variété très épaisse et robuste. Peu sensible au dessèchement apical.

Persil

Peione

Persil plat type géant d'Italie. Résistance intermédiaire au mildiou. Grandes feuilles vert foncé. Bon comportement face à la Septoriose. Facile à botteler. Frais et industrie (% MS élevé).

Retrouvez l'ensemble de la gamme sur les sites
www.enzazaden.fr et **www.fr.biovitalis.eu**



Eleonora



Staro



Peione



Chicorée

Frisée

Simbari

Créneau : printemps. Plante volumineuse, lourde et précoce. Bonne capacité d'auto-blanchiment, belle découpe de feuille. Excellent potentiel de rendement en usine. Bonne tolérance à la nécrose interne.

Scarole

Eliance

Variété compacte, remarquable par sa précocité. Feuilles très nombreuses à coeur et souples. Utilisable sous abri au printemps.

Pain de sucre

Vespero F1

Créneau printemps et automne. Remarquable par sa tolérance à l'éclatement des côtes à l'automne. Variété très homogène. Cycle de 65-75 jours. Stockage possible jusqu'à fin janvier.

Retrouvez l'ensemble de la gamme sur les sites
www.enzazaden.fr et **www.fr.biovitalis.eu**



Simbari



Eliance



Vespero F1



Chou-fleur

Anique F1

Plante vigoureuse. Feuillage sain et bon système racinaire. Bonne couverture de la pomme. Pomme lourde, bien blanche avec un grain fin. Port de plante dressé, avec une feuille fine, bleutée. Plantation de mi-juin à fin juillet. Récoltes 90 jours à 120 jours plus tard. La référence sur le créneau.

Twistique F1 (E40W.722)

Belle vigueur de plante. Très belle couverture naturelle de la pomme. Plante homogène, fleurettes uniformes, pomme bien blanche et joli fond. Feuilles vertes non bleutées, de type Roscoff. Cycle au champ de 90 jours à 115 jours selon la date de plantation. Créneau de récolte de mi-octobre à fin novembre.

Alambique F1 (E40W.754)

Plante vigoureuse. Excellente couverture naturelle de la pomme Plante homogène. Fleurettes uniformes. Pomme bien blanche . Joli fond. Feuilles vertes non bleutées, de type Roscoff. Cycle au champ de 110 jours à 120 jours selon la date de plantation. Créneau de récolte de mi-novembre à début décembre.

Retrouvez l'ensemble de la gamme sur les sites
www.enzazaden.fr et **www.fr.biovitalis.eu**



Anique F1



Twistique F1 (E40W.722)



Alambique F1 (E40W.754)



Concombre

Long

Oktan F1

Monofruit (peu ou pas de double fruit). Fruit de qualité droit et foncé tout au long de la culture Plante poussante, vigoureuse et bon potentiel de rendement. Bon comportement face aux aléas météorologiques et aux à-coups de fertilisation.
Résistances HR: Cca/Ccu | IR:CGMMV / CMV / CYSDV / CVYV / Px

Kodiak F1

Pour de cultures hors sol principalement. Très bon potentiel de rendement. Plante aérée, facile à travailler (Temps de travail diminué sur la récolte et sur la taille). Longueur homogène (30-34 cm). Bien vert tout au long de la culture. Très bonne conservation post récolte. Plantation de début février à début août.
Résistances HR: Cca/Ccu | IR: CMV / CVYV / WMV / Px

Dee Jay F1

Variété rapide et productive. Plante endurante : sortie d'axillaires précoce et régulière. Fruits bien droits, couleur foncée. très belle qualité qui se maintient sur des cultures longues (29-32 cm sur la tige puis 32-38 cm sur les axillaires). Bonne tenue à l'oïdium. Pour des cultures d'été.
Résistances HR : Cca/Ccu | Résistances IR : CGMMV / CVYV / Px

Court épineux

Audax F1

Fruit très épineux et vert foncé, remarqué pour son goût. Plante foncée, multifruits, peu de coulure. S'adapte à tous les bassins. Très bons rendements.
Résistances HR : Ccu | IR : Px / CMV / CVYV / CYSDV / WMV

Retrouvez l'ensemble de la gamme sur les sites
www.enzazaden.fr et **www.fr.biovitalis.eu**


Oktan F1


Dee Jay F1


Audax F1



Courge

Butternut

Havana F1

Longue conservation et tenue oïdium. Plante coureuse semi-précoce, très productive. Calibre homogène de 1,1 kg à 1,4 kg. Fruit de couleur beige, légèrement piriforme. Chair d'un bel orange intense. Petite cavité grainière. Bonne tenue post-récolte.
Résistances IR: Px / ZYMV

Potimarron

Kaori Kuri F1

La nouveauté qui saura conserver ses atouts. Hybride précoce. Plante coureuse, robuste et productive. Fruits uniformes, ronds et plutôt plats au goût très agréable. Peau lisse et brillante de couleur rouge foncé (comestible). Poids des fruits entre 1 kg et 1,3 kg. Très bonne conservation en respectant les conseils de récolte et de stockage.
Résistances IR: ZYMV / WMV / PRSV

Orange Summer F1

La référence en potimarron. Hybride précoce. Variété buissonnante. Fruits groupés au pied de la plante. Bonne tenue oïdium. Fruit orange brillant et uniforme. La peau du fruit est fine et comestible. Poids homogène de 1,2 kg à 1,4 kg. Rendement élevé. Bonne conservation. Variété très appréciée pour son goût.

Musquée de Provence

Manosk F1

Plante coureuse semi-précoce, très productive. Haut rendement. Grande homogénéité des fruits. Belle qualité de fruit avec une petite cavité grainière. Poids de 7 à 8 kg. Bonne conservation.
Résistances IR: ZYMV / WMV / PRSV

Retrouvez l'ensemble de la gamme sur les sites
www.enzazaden.fr et **www.fr.biovitalis.eu**



Havana F1



Kaori Kuri F1



ManoskF1



Courgette

Verte

Keesha F1

Plante générative , rendements élevés. Port de plante érigé qui facilite la récolte, plante peu épineuse. Très bonne tenue au vent. Très belle qualité de fruit et bon niveau de conservation. Tenue oïdium remarquable ainsi qu'aux virus. Récolte : fin de printemps, été et automne.
Résistances IR: Px / CMV / ZYMV / WMV / PRSV

Canella F1

Excellente capacité de nouaison à froid. Variété de printemps à positionner sur les plantations précoces. Bonne tenue à l'oïdium et aux virus qui permet de continuer la récolte sur le début d'été. Se démarque par la qualité de ses fruits bien foncés et droits. Récolte : seconde moitié de printemps et première moitié d'été.
Résistances IR: Px / ZYMV / WMV / PRSV

Zelia F1

La variété trivirus pour les cultures longues d'été. Plante productive, vigoureuse et endurante. Bon comportement face aux changements de température. Fruits cylindriques, de belle présentation, foncés, brillants, ponctuation fine et uniforme. Récolte : seconde moitié de printemps, été et première moitié d'automne.
Résistances IR: Px / CMV / ZYMV / WMV / PRSV

Yellowfin F1

A la gamme biologique uniquement

Plante vigoureuse et équilibrée pour le plein été. Fruit d'un jaune éclatant, droit et homogène, pédoncule vert. En conditions froides, feuilles et pédoncules peuvent jaunir sans altérer la qualité du fruit. Bonne conservation des fruits et rendement. Récolte : seconde moitié de printemps, été et première moitié d'automne.
Résistances IR: Px / CMV

Retrouvez l'ensemble de la gamme sur les sites
www.enzazaden.fr et **www.fr.biovitalis.eu**



Keesha F1 (E28Z.00692)



Canella F1



Yellowfin F1



Epinard

Acadia F1

Epinard d'été. Feuilles de couleur vert foncé, semi gauffrées. Convient particulièrement pour la jeune pousse.

Résistances Pfs:1-13,15,16

Escalade F1

Epinard de fin de printemps, été et début d'automne. Feuille lisse de couleur fert foncé. Convient particulièrement pour la jeune pousse.

Résistances Pfs:1-14,16

Shelby F1

Epinard d'été précoce. Feuilles vert foncé à feuille lisses.Convient particulièrement pour la jeune pousse.

Résistances Pfs:1-13,15,16

Retrouvez l'ensemble de la gamme sur les sites
www.enzazaden.fr et **www.fr.biovitalis.eu**



Acadia F1



Escalade F1



Shelby F1



Fenouil

Castore F1

Cycle de 60 - 65 jours en moyenne : plus précoce que Preludio. Plante vigoureuse avec des cannes robustes et un feuillage foncé. Bulbe rond, fond plat. Potentiel grammage très important. Cycle rapide (possibilité d'éclatement si récolte tardive).

Genesi F1

Variété d'hiver pour le Sud-Est. Pour vos récoltes d'automne en plein champ et de fin d'hiver. En sols lourds, plantation à partir de fin septembre. En sols légers, plantation possible dès début septembre. Bonne tolérance au froid, très bonne reprise après les gelées. Bulbe de belle présentation, rond et bien blanc, petite surface de coupe. Pour l'abri et le plein champ.

Preludio F1

Pour le printemps-automne. Fenouil hybride ayant un bon comportement face à la montaison. Pour des récoltes de printemps et d'automne. Variété précoce (65-75 jours). Excellente qualité de bulbe : très blanc, bien rond, très homogène avec une petite surface de parage.

Retrouvez l'ensemble de la gamme sur les sites
www.enzazaden.fr et **www.fr.biovitalis.eu**



Castore F1



Genesi F1



Preludio F1



Jeunes Pousses

Friel

Romaine verte, plante courte. Pour des cultures de plein champ et sous abri.

Résistances : HR: Bl:16-36EU/Nr:0 | IR: LMV:1/Ss

Kiret

Batavia verte, type Celinet, cycle plus rapide que Celinet. Couleur légèrement plus foncée. Pour des cultures de plein champ et sous abri.

Résistances : HR: Bl:16-36EU/Nr:0/TBSV

Moya

Feuille de chêne rouge. Variété remarquable par sa couleur rouge soutenue, en abri comme en plein champ. Forme très proche de Poneloya, feuille légèrement plus épaisse. Pour des cultures de plein champ et sous abri.

Résistances : HR: Bl:16-36EU/Nr:0 | IR: LMV:1

Running

Feuille de chêne verte, proche d'Oaking en couleur, feuille plus épaisse qu'Oaking. Pour des cultures de plein champ et sous abri. Convient particulièrement bien sous abri du fait de son cycle de croissance plus court qu'Oaking.

Résistances : HR: Bl:16-36EU/Nr:0 | IR: LMV:1

Gazet

Variété compacte. Feuille épaisse, plus trapue et moins large que Batdark. Bon comportement face à la montaison l'été. Pour des cultures de plein champ et sous abri.

Résistances : HR: Bl:16-36EU/Nr:0 | IR: LMV:1/Fol:1

Vida

Romaine rouge. Variété proche de Deronda, couleur plus rouge et feuille plus large.

Résistances : HR: Bl:16-36EU/Nr:0 | IR: LMV:1

Retrouvez l'ensemble de la gamme sur les sites
www.enzazaden.fr et **www.fr.biovitalis.eu**



Kiret



Moya



Vida



Laitue de plein champ

Batavia

Ozeka

Créneau : printemps, automne et été nord France. Variété volumineuse et facile à récolter. Plante lourde très bien équilibrée. Bonne rusticité en conditions difficiles. Belle couleur assez soutenue, non jaunissante.
Resistances: HR:Bl:16-36EU/Nr:0 | IR:LMV:1

Laitue beurre

Analotta

Créneau : fin de printemps, été et début d'automne. Variété très proche d'Analora, couleur légèrement plus soutenue. Plante compacte d'été, au remplissage précoce. Très beau dessous rond à petite surface de coupe et facile à couper
Résistances HR:Bl:16-36EU/Nr:0 | IR:LMV:1

Feuille de chêne rouge

Animix (E01L.30621)

Créneau : fin de printemps, été et automne. Bon volume, plante bien équilibrée. Feuillage peu cloqué. Coeur coiffé. Très belle couleur brillante.
Résistances HR:Bl:16-36EU/Nr:0 | IR:LMV:1

Retrouvez l'ensemble de la gamme sur les sites
www.enzazaden.fr et **www.fr.biovitalis.eu**



Ozeka



Analotta



Animix (E01L.30621)



Laitue d'abri

Batavia

Ferega

Créneau : hiver.
Variété remarquable par sa couleur et sa souplesse d'utilisation. Présentation très stable. Vert franc brillant. Dessous fermé et très sain. Plante équilibrée, non cassante, facile à manipuler
Bonne croissance en conditions froides.
Resistances: HR:Bl:16-36EU/TBSV

Laitue beurre

Caneira (E01B.30590)

Créneau : hiver.
Très bel équilibre de pomme, joli dessous fermé. Bonne attente au champ.
Résistances HR:Bl:16-36EU/Nr:0

Feuille de chêne blonde

Figaro

Créneau : large.
Très belle variété ronde et équilibrée. Bonne tenue aux nécroses internes, externes et à la montaison. Créneau de récolte exceptionnel : variété compacte en conditions chaudes et poussante dans le froid.
Résistances HR:Bl:16-36EU/Nr:0

Retrouvez l'ensemble de la gamme sur les sites
www.enzazaden.fr et **www.fr.biovitalis.eu**



Ferega



Caneira (E01B.30590)



Figaro



Mâche

Bonvita

Nouveauté printemps/été/automne. Variété à port érigé. Plante trapue, feuille nervurée et épaisse. Peu sensible à l'étiolement, convient bien aux abris ombrés ou fortement blanchis. Pour des semis de février à semaine 39.

Accent

Port semi-érigé. Feuille ronde et épaisse à pétiole large. Plante très compacte avec drageons Peu sensible à l'étiolement. Très bon comportement inter-saison.

Amely

La mâche de référence sur l'hiver.
Variété à cycle rapide, destinée aux créneaux d'hiver. Plante de belle présentation à feuilles larges et épaisses. Couleur d'un vert soutenu et brillant. Variété se comportant bien face au jaunissement des cotylédons. Pour des semis d'octobre à fin mars.

Retrouvez l'ensemble de la gamme sur les sites
www.enzazaden.fr et **www.fr.biovitalis.eu**



Bonvita



Accent



Amely



Melon

Charentais jaune

Makeba F1

Productivité et qualité optimisées au champ. Plante vigoureuse, production très homogène et important taux de premier choix. Résistance intermédiaire au puceron Ag. Fruit bien tranché, robe crème évoluant lentement sur plante. Taux de sucre élevé et chair dense. Très bonne conservation.

Résistances HR : Fom:0,1,2 | IR : Px:1,2,5/Ag

Volupta F1 (E25C.00750) | nouveau

Plante équilibrée, facile d'installation. Fruit de robe claire, excellente capacité de tenue sur plante. Plante facile à conduire, très bon comportement sanitaire. Calibre controlé sur les productions estivales. Qualité gustative et look de fruit remarquables.

Résistances HR : Fom:0,1,2 | IR : Px:1,2,5/Ag

Renaudot F1 (E25C.00756) | nouveau

Plante équilibrée, très saine, feuillage vert foncé. Variété productive, semi-étalée, fruits faciles à cueillir au cerne. Fruits de présentation attractive, bien tranchés avec une écriture régulière et un bon équilibre d'arômes. Bonne capacité de conservation

Résistances HR : Fom:0,1,2 | IR : Px:1,2,5/Ag

Exquiz F1

Variété précoce et demi groupée. Plante équilibrée et générative assurant une production homogène. Bon comportement vis à vis de l'oïdium. Fruit remarquable, de couleur crème présentant un sillon bien tranché. Taux de sucre élevé et homogène tout au long de la récolte Indicateur de récolte à la robe très facilement identifiable. Bonne tenue de fruit en conservation.

Résistances HR : Fom:0,1,2 | IR : Px:1,2,5/Ag

Retrouvez l'ensemble de la gamme sur les sites
www.enzazaden.fr et **www.fr.biovitalis.eu**



Makeba F1



Volupta F1 (E25C.00750)



Renaudot F1 (E25C.00756)



Oignon

Jaune

Mindi F1

Oignon P0 au potentiel gros calibre. Bonne tenue de peau, bulbe très cuivré au collet fin. Bonne tenue mildiou observée.

Rouge

Monastrell F1

Aussi adapté pour la botte

Oignon rouge très précoce - P0. Bulbe de gros calibre, 60/80 majoritaire. Bonne tenue mildiou et bactériose. Belle coloration interne et externe. Collet fin. Bonne tenue de peau. Bulbe de forme ronde à tendance légèrement aplatie.



Mindi F1



Monastrell F1

Retrouvez l'ensemble de la gamme sur les sites
www.enzazaden.fr et **www.fr.biovitalis.eu**



Poireau

Hybride

Oslo F1 | nouveau

Plante érigée, variété rustique et saine qui présente un bon rendement. Belle homogénéité. Variété facile à nettoyer et à éplucher. Excellent comportement face aux thrips et à la rouille. Récolte de décembre à mars.

Cherokee F1

Variété rustique, homogène, très vigoureuse, fort rendement. Port très dressé. Excellent comportement face au thrips et aux maladies de feuillage. Très bonne présentation en colis, transition vert/blanc bien marquée. Épluchage facile.



Oslo F1



Cherokee F1

Retrouvez l'ensemble de la gamme sur les sites
www.enzazaden.fr et **www.fr.biovitalis.eu**



Poivron

Carré

Fiesta F1

Le poivron jaune qualitatif et productif. Fruit jaune vif et ferme, peu de microfissures. Calibre de 75-80 mm et poids moyen de 180 g . Excellent rendement avec l'atout précocité. Nouaison facile et très régulière, croissance rapide. Plante vigoureuse à port aéré => facilité de récolte.
Résistances HR: Tm:0-2

Sprinter F1

Le poivron rouge précoce et productif. Fruit de belle couleur rouge, calibre de 80-85 mm et poids moyen de 200 g . Peu sensible aux micro-fissures et au blossom end rot. Plante haute avec un bon équilibre végétatif/génératif, fruits facilement accessibles. Bonne capacité de nouaison dès le début de culture => amélioration de la précocité. Rendements élevés.
Résistances HR: Tm:0-3

Maranello F1

Poivron carré destiné aux cultures d'abris chauffés. Plante compacte, ouverte et générative, facile à tailler. Bonne endurance. Couleur attractive rouge foncé. Variété précoce produisant de gros fruits de qualité tout au long de la saison (190-220 g / 85-95 mm / 4 loges) Pas ou peu de fruits galettes. Une des rares variétés à allier gros calibre, précocité et très bonne conservation.
Résistances HR: Tm:0-2

Maureno F1

Poivron rouge carré. Rendement élevé. Bonne tenue après récolte. Poids moyen 190 g. Coloration rapide. Fruits très uniformes. Plante ouverte, facile à travailler.
Résistances HR: Tm:0-3

Retrouvez l'ensemble de la gamme sur les sites
www.enzazaden.fr et **www.fr.biovitalis.eu**



Fiesta F1



Sprinter F1



Tribelli®



Porte-greffe

Fortamino F1

Les atouts d'un porte-greffe tout-en-un et passe-partout. Productivité : générativité, précocité et maintien du calibre. Plante : Vigueur, entre-noeuds courts, bonne couverture foliaire, résistances aux maladies du sol. Qualité de fruit : bon niveau gustatif, conservation et moins de second choix.
Bonne compatibilité porte-greffe/greffon. Germination uniforme. Haut pourcentage de plants greffés utilisables
Résistances HR: ToMV :0-2/Ff : A-E/Va :0/Vd :0/Fol :0-2/For | IR: TSWV/Ma/Mi/Mj


Fortamino F1

Retrouvez l'ensemble de la gamme sur les sites
www.enzazaden.fr et **www.fr.biovitalis.eu**



Radis

Rond rouge

Celesta

Pour toute l'année en plein champ et abri. Tenue post récolte (qualité du rouge qui reste soutenu). Excellente attache, feuillage bien vert et assez long en hiver. Variété lente à creuser, très fine radicelle blanche. Bonne tenue face au mildiou.

Escala

Variété hybride robuste. Cultures sous abri d'automne, hiver et début de printemps. Racine rouge brillant très peu sensible à l'éclatement et à la déformation du bulbe.

Vienna

Cultures sous abris pour semis d'octobre à mi-février. Cycle rapide, plante vigoureuse, feuillage légèrement plus important qu'Escala. Très bonne homogénéité même en conditions peu lumineuses. Très bonne qualité interne et radis peu piquant. Adapté pour les productions de bottes et vrac.



Celesta

Retrouvez l'ensemble de la gamme sur les sites
www.enzazaden.fr et **www.fr.biovitalis.eu**



Roquette

Jolizia

Plante compacte, à feuille épaisse, très découpée (dès la 1ère feuille). Couleur foncée. Pour les productions de fin de printemps/été/début d'automne. Résistance intermédiaire au mildiou*.

Letizia

Couleur foncée et excellente conservation. A privilégier pour les productions de début et fin de saison. Graines pré-germées sur commande. Résistance intermédiaire au mildiou*.

Tricia

Variété la plus rapide de notre gamme, convient bien aux premiers semis de printemps. Très bonne capacité de repousse pour les cultures sous abris (semis septembre-octobre). Graines pré-germées sur commande.

**Pour préserver l'efficacité de la tolérance variétale au Mildiou, les autres moyens de lutte restent indispensables : fertilisation, gestion de l'irrigation et programmes phytosanitaires allégés.*



Jolizia



Letizia

Retrouvez l'ensemble de la gamme sur les sites
www.enzazaden.fr et **www.fr.biovitalis.eu**



Tomate

Ronde

Mattinaro F1 | nouveau

Calibre 150 – 160 g. Fruit ferme, coloration homogène. Maintien du calibre durant la saison
Plante courte et puissante, facile à conduire. Très bon niveau de résistances, très bonne organisation de grappe, calibre régulier, bon comportement au blossom end rot, récolte possible avec ou sans calice.
Résistances HR : ToMV :0-2/Ff :A-E/Va :0/Vd :0/Fol :0,1/For/ToANV
Résistances IR : TSWV/On/Ss

Grappe goûteuse

Avalantino F1, Altabella F1, Annaissa F1, ...

Les grappes goûteuses offrent un très bon niveau gustatif dès le début de saison, les arômes sont bien développés et le niveau de brix est supérieur de 2 points en moyenne. Le calibre inférieur est facilement reconnaissable par les consommateurs et explique la concentration des arômes. Nous observons un bon équilibre fermeté/jutosité. La fermeté assure un bon niveau de conservation et la jutosité apporte une satisfaction supplémentaire à la dégustation.

Ancienne

Enroza F1, Grifone F1, ...

Les anciennes c'est nouveau chez Enza zaden !
Notre sélection de tomates anciennes a débuté il y a quelques années en Sicile. Au commencement avec la sélection des tomates aumonières fortement présentes sur le marché italien. Puis nous avons rapidement exploré la diversité des tomates anciennes : cœur de bœuf, ananas, marmande, noire de crimée, rose mais aussi de nouvelles typologies.
Un critère essentiel dans notre sélection : le goût ! Nous attachons également beaucoup d'importance à combiner résistances et productivité.

Retrouvez l'ensemble de la gamme sur les sites
www.enzazaden.fr et **www.fr.biovitalis.eu**



Mattinaro F1



Altabella F1



Anciennes

Résistances et avertissement

Résistances

a) '**Immunité**' : non sujet à une attaque par un pathogène ou un ravageur défini.

b) '**Résistance**' : la résistance est la capacité d'une variété à restreindre la croissance et le développement d'un pathogène ou d'un ravageur déterminé et/ou les dommages qu'il occasionne, en comparaison avec des variétés sensibles et dans des conditions environnementales et de pression de ce pathogène ou de ce ravageur similaires. Les variétés résistantes peuvent exprimer quelques symptômes de la maladie ou quelques dommages en cas de forte pression du pathogène ou du ravageur.
Deux niveaux de résistances sont définis:
Résistance haute ou standard (HR) : variétés capables de restreindre fortement la croissance et le développement d'un pathogène ou d'un ravageur déterminé dans des conditions de pression normale de ceux-ci, en comparaison avec des variétés sensibles. Ces variétés peuvent, cependant, exprimer des symptômes ou des dommages en cas de forte pression de ce pathogène ou de ce ravageur.
Résistance modérée ou intermédiaire (IR) : variétés capables de restreindre la croissance et le développement d'un pathogène ou d'un ravageur déterminé, mais pouvant exprimer une gamme plus large de symptômes ou de dommages en comparaison avec des variétés HR. Les variétés IR montreront des symptômes ou des dommages moins sévères que ceux observés sur des variétés sensibles, en conditions environnementales et/ou de pression du pathogène ou du ravageur similaires.

c) '**Sensibilité**' : la sensibilité est l'incapacité d'une variété à restreindre la croissance et le développement d'un pathogène ou d'un ravageur déterminé.

Les résistances des variétés de nos cultures sont codées (voir la liste de codification ci-contre).
Si dans le code de résistance d'une variété, il est fait référence à certaines souches pour lesquelles la résistance est valable, cela signifie que la résistance n'est pas valable pour les autres souches du même pathogène.
Si dans le code de résistance, il n'est pas fait référence aux souches du pathogène pour lesquelles la résistance est valable, cela signifie que la résistance s'applique uniquement à certaines souches non spécifiées du pathogène, déclinant ainsi toute garantie que la variété ne sera pas infectée par le pathogène en question.
Pour plus d'informations sur les résistances, consultez notre site internet : **www.enzazaden.com**.

Avertissement

Les descriptions, recommandations et illustrations figurant dans les catalogues et les fiches sont le reflet le plus fidèle possible de notre expérience acquise par des tests et par la pratique et elles peuvent être sujettes à des erreurs typographiques et / ou d'impression. Ces informations sont fournies aux producteurs et utilisateurs à titre purement indicatif, ils doivent donc tenir compte des conditions locales variables et adapter leurs pratiques en fonction de leur secteur. Enza Zaden n'acceptera en aucun cas la responsabilité pour des résultats différents obtenus avec le produit cultivé, qui serait basée sur de telles informations.

Semences biologiques Vitalis

Ce logo indique que la variété concernée est également disponible en semences biologiques Vitalis.
Cette information est donnée à titre indicatif seulement et les disponibilités sont ammenées à évoluer. Nous consulter pour les disponibilités en temps réel.

Codification des résistances

Code	Résistance	virus	champignon	bactérie	nématode	insecte		concombre	poivron	tomate	laitue	courgette	melon	épinard	courge
Ag	Aphis gossypii					x							x		
Bl	Bremia lactucae		x								x				
Cca	Corynespora cassiicola		x					x							
Ccu	Cladosporium cucumerinum		x					x							
CGMMV	Cucumber Green Mottle Mosaic Virus	x						x							
CMV	Cucumber Mosaic Virus	x						x				x			
CVYV	Cucumber Vein Yellowing Virus	x						x							
Ff	Cladosporium fulvum		x							x					
Foc	Furarium oxysporum f.sp.cucumerinum		x					x							
Fol	Fusarium oxysporum f.sp. lycopersici		x							x	x				
Fom	Fusarium oxysporum f.sp.meloni		x										x		
Fon	Fusarium oxysporum f.sp.niveum		x												
For	Fusarium oxysporum f.sp. radicis-lycopersici		x							x					
Forc	Fusarium oxysporum f.sp. radicis-cucumerinum		x					x							
LMV:1	Lettuce Mosaic Virus	x									x				
Ma	Meloidogyne arenaria				x					x					
Mi	Meloidogyne incognita				x					x					
Mj	Meloidogyne javanica				x					x					
Nr:0	Nasonovia ribisnigri de biotype 0					x					x				
On	Oidium neolycopersici		x							x					
Pb	Pemphigus bursarius					x					x				
PepMoV	Pepper Mottle Virus	x							x						
Pfs	Peronospora farinosa f.sp. spinaciae		x											x	
Pl	Pyrenochaeta lycopersici		x							x					
PRSV	Papaya RingSpot poty Virus	x										x			x
PVY	Potato Virus Y	x							x						
Px	Podosphaeria Xanthii (ex Sphaerotheca fuliginea)		x					x				x	x		x
TEV	Tobacco Etch Virus	x							x						
Tm	Pepper mild mottle virus, Tobacco mild green mosaic virus, Tobacco mosaic virus, Tomato mosaic virus	x							x						
ToANV	Tomato apex necrotiv virus	x								x					
ToMV	Tomato Mosaic Virus	x								x					
TSWV	Tomato Spotted Wilt Virus	x							x	x	x				
TYLCV	Tomato Yellow Leaf Curl Virus	x								x					
Va:0	Verticillium albo-atrum		x							x					
Vd:0	Verticillium dahliae		x							x					
WMV	Watermelon Mosaic Virus	x										x			x
ZYMV	Zucchini Yellow Mosaic Virus	x						x				x			x
Si	Silvering (Chimera)									x					
Ss (ex Rs)	Sphingomonas suberifaciens (maladie des racines liégeuses)			x							x				

Conditions générales de vente

Article 1 - Définitions

1. Acheteur désigne la personne physique ou morale concluant un contrat de vente avec Enza Zaden pour l'achat de Produits.
2. Enza Zaden désigne Enza Zaden France Commercial S.A.S. dont le siège social est sis à 23, route de la Gravelle (49650) Allonnes, France, immatriculée au RCS d'Angers pour laquelle elle porte le numéro 444 951 818.
3. Enza Zaden et l'Acheteur sont désignés ci-après ensemble comme les Parties et séparément comme une Partie.
4. Les Incoterms désignent les Incoterms publiés par la Chambre de Commerce Internationale (CCI) de Paris et actuellement utilisés.
5. Les Droits de Propriété Intellectuelle désignent tous les droits de propriété intellectuelle actuels et futurs, y compris sans que cela soit limitatif, les droits des sélectionneurs de plantes, les droits de certificat d'utilité, les droits de brevet, les droits de conception, les droits d'auteur, les secrets commerciaux, les marques commerciales et marques de service et/ou tous autres droits, à travers le monde.
6. Naktuinbouw désigne le Service d'Inspection pour l'Horticulture des Pays-Bas, dont le siège social est à Sotaweg 22, Postbus 40, 2370, AA, Roelofarendsveen, Pays-Bas.
7. Confirmation de commande désigne la confirmation écrite de l'acceptation de la Commande par Enza Zaden, par courrier, email ou bon de livraison.
8. Offre désigne les conditions particulières applicables à une vente spécifique proposées par Enza Zaden à l'Acheteur.
9. Matériel Végétal désigne toutes les plantes et les cultures, produites ou cultivées à partir des Produits, et destinées à la consommation humaine (et animale).
10. Produits désigne les semences et le matériel de plantation livrés par Enza Zaden à l'Acheteur.
11. Traitement désigne le traitement du Produit, y compris, sans s'y limiter, le traitement pour l'amélioration de la semabilité, de la germination, de la qualité de la plante et la prévention des parasites et/ou maladies.
12. Tarif désigne une grille des prix de vente des Produits qu'Enza Zaden publie et distribue occasionnellement.
13. Commande désigne une instruction pour l'achat de Produits passée par l'Acheteur.
14. Terminologie de Résistance désigne les informations et la terminologie fournies en Annexe.
15. Annexe désigne l'annexe au Contrat et à ces Conditions Générales de Vente.
16. Spécifications du Produit désigne les informations publiées sur les sites et pages Internet d'Enza Zaden.

Article 2 - Applicabilité de ces Conditions Générales

1. Ces Conditions Générales de Vente, comprenant l'Annexe, s'appliquent et font partie de toutes les Confirmations de Commande et Offres faites par Enza Zaden à l'Acheteur par rapport aux Produits et elles sont collectivement désignées ci-après comme le «Contrat», sauf indication contraire expresse dans le Contrat.
2. Les conditions générales de vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toutes les ventes auprès des acheteurs quelles que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du client, et notamment ses conditions générales d'achat. Toute commande même passée par téléphone implique, de la part de l'acheteur, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.
3. Enza Zaden se réserve, à son entière discrétion, le droit de modifier ces Conditions Générales de Vente occasionnellement. Une nouvelle version des Conditions Générales de Vente sera applicable et régira l'achat/les achats à partir du moment où Enza Zaden aura informé l'Acheteur de la nouvelle version, sous réserve que les achats qui ont déjà été conclus, soient exécutés conformément à la version existant antérieurement des Conditions Générales de Vente.
4. Toute disposition de ces Conditions Générales de Vente qui est considérée comme étant nulle, non avenue ou invalidée par jugement définitif d'un tribunal ou ordonnance administrative et ne pouvant plus faire l'objet d'un appel, sera remplacée par une disposition qui se rapproche autant que possible de l'objet et de l'intention de la disposition invalidée. L'invalidité de l'une des dispositions n'affectera pas les autres dispositions convenues par les Parties.
5. Une personne qui n'est pas partie au Contrat n'a aucun droit de faire exécuter ses conditions.

Article 3 - Commande et Confirmation de Commande

1. Enza Zaden convient de vendre les Produits à l'Acheteur aux taux figurant sur le Tarif d'Enza Zaden ou comme déterminé dans une Offre.
2. Toute Offre faite par Enza Zaden est non contraignante et expirera en tout cas au bout de cinq jours ouvrés, ou de tout autre délai indiqué par Enza Zaden.
3. Un Contrat entre en vigueur entre Enza Zaden et l'Acheteur au moment de la Confirmation de la Commande ou de l'acceptation d'une Offre. Aucun droit ni aucune obligation ne naîtront donc entre les Parties avant que la Confirmation de Commande ait été envoyée ou que l'Offre ait été acceptée.
4. Toutes les Commandes sont soumises aux réserves habituelles par rapport à la récolte et au traitement. Dans le cas des réserves susmentionnées, Enza Zaden n'a pas l'obligation de livrer mais fera tout son possible pour livrer des quantités au prorata et/ou des alternatives comparables, et l'Acheteur n'aura pas droit à une quelconque indemnité pour dommages-intérêts ou frais. Sauf en cas d'accord exprès, Enza Zaden ne garantit aucune date de livraison.
5. Enza Zaden fera tous les efforts raisonnables pour exécuter sa prestation selon la Commande. Néanmoins, Enza Zaden sera en droit au moins, avec préavis donné à l'Acheteur, de s'écarter de la Commande passée par l'Acheteur en termes de taille, de conditionnement, de quantité ou de poids.
6. Lorsqu'il passera une Commande, l'Acheteur indiquera les informations, spécifications et documents requis en vertu des règles et règlements du pays de livraison. L'Acheteur est tenu d'informer Enza Zaden de toutes les formalités qui doivent être accomplies pour permettre l'importation. L'Acheteur fournira aussi à Enza Zaden les informations sur tous certificats requis, questions phytosanitaires, documents d'importation ou factures.
7. Enza Zaden n'est pas responsable des retards ou du non-traitement d'une Commande résultant du fait, ou en lien avec le fait, que l'Acheteur n'a pas respecté l'une de ses obligations en vertu de l'Article 3, quelle qu'elle soit. L'Acheteur est responsable de toute perte ou de tout dommage subi par Enza Zaden résultant d'un tel manquement, ou en lien avec celui-ci.

Article 4 - Prix

1. Tous les prix indiqués par Enza Zaden dans son Tarif et/ou dans une Offre sont en Euros, hors charges et coûts additionnels, y compris, sans s'y limiter, les frais de manipulation, les frais de transport et d'assurance, les coûts des certificats (qualité), la taxe sur la valeur ajoutée et les coûts qu'Enza Zaden se réserve le droit de facturer à l'Acheteur le cas échéant.
2. Tous les prix indiqués dans le Tarif sont soumis à des ajustements par Enza Zaden. Enza Zaden se réserve le droit de modifier les prix unilatéralement. Tous les nouveaux prix seront communiqués à l'Acheteur par Enza Zaden et remplaceront les tarifs précédemment indiqués et/ou offerts.
3. Pour des variétés de semences végétales distinctives, vendues et achetées à des conditions spécifiques, un prix additionnel (par mètre carré ou toute autre unité quantitative) peut être imposé et inclus dans le Contrat. Ce prix additionnel sera valable pour une seule production commerciale ou culture de Matériel Végétal, sauf accord contraire conclu entre les Parties.

Article 5 - Annulation

Si une Commande est annulée par l'Acheteur après la conclusion d'un Contrat, l'Acheteur doit payer un minimum de 10 % du prix qu'Enza Zaden aurait facturé à la livraison, sans limitation du droit d'Enza Zaden à exiger une indemnité pour l'intégralité de ses dommages-intérêts et frais.

Article 6 - Expédition

1. Enza Zaden s'efforcera d'expédier les Produits achetés à l'Acheteur conformément à la date d'expédition mentionnée dans la Confirmation de Commande ou l'acceptation de l'Offre.
2. La date d'expédition convenue par les Parties est seulement indicative et ne doit pas être considérée comme étant garantie. Dans le cas d'un retard ou d'une impossibilité d'expédition, l'Acheteur informera Enza Zaden par écrit et accordera (comme seul recours exclusif) à Enza Zaden un délai raisonnable supplémentaire pour expédier les Produits. En aucun cas Enza Zaden ne sera tenu pour responsable de tout dommage, pénalité, perte, blessure ou dépense, dû à un retard ou une impossibilité d'expédition et/ou de livraison et l'Acheteur n'aura pas non plus le droit de résilier le Contrat.
3. L'expédition par Enza Zaden est effectuée «Carriage Paid To» (CPT, Incoterms), soit «franco de port» jusqu'à la destination convenue. L'Acheteur autorise par les présentes Enza Zaden à choisir le transporteur et à facturer le coût du transport à l'Acheteur. Le risque de perte ou de dommage aux Produits, ainsi que tous frais supplémentaires dus à des événements survenant après le moment où les Produits ont été livrés au transporteur est transféré d'Enza Zaden à l'Acheteur quand les Produits ont été remis entre les mains du transporteur.
4. Pour les livraisons en plusieurs parties, Enza Zaden facturera chaque livraison séparément.

Article 7 - Paiement

1. L'Acheteur doit organiser le paiement en Euros dans un délai de trente (30) jours à partir de la date de facture par virement sur un compte bancaire ou un autre moyen de paiement indiqué par Enza Zaden. Toutes conditions de paiement différentes doivent être convenues par les Parties dans le Contrat.
2. L'Acheteur n'a pas le droit de suspendre le paiement ou de faire des déductions ou des compensations.
3. L'Acheteur sera automatiquement défaillant, sans besoin de notification, s'il n'honore pas en temps voulu une condition de paiement.
4. En cas de paiements échelonnés, l'Acheteur sera défaillant, sans besoin de notification, s'il ne paie pas une échéance à la date voulue et les échéances restantes seront dues immédiatement.
5. Des intérêts au taux d'un pour cent par mois civil seront dus sur les comptes arriérés. Enza Zaden se réserve le droit d'ajuster les taux d'intérêt en informant l'Acheteur à ce propos en temps voulu.
6. Enza Zaden a le droit de procéder au recouvrement extrajudiciaire des comptes arriérés sans qu'il soit besoin d'une notification préalable. L'Acheteur supportera tous les frais du recouvrement extrajudiciaire, s'élevant à au moins 15 % de la somme due payable au taux minimum de 250 Euros, hors TVA.
7. Les paiements effectués par l'Acheteur serviront d'abord à réduire les coûts extrajudiciaires de recouvrement dus à ce stade, ensuite les intérêts dus et ensuite les factures en souffrance par ordre de date en commençant par la facture la plus ancienne.
8. Enza Zaden se réserve le droit de suspendre les prestations en vertu de tout Contrat avec l'Acheteur, y compris sans que cela soit limitatif, celui de cesser toutes les livraisons, jusqu'au moment où tous les paiements arriérés dus par l'Acheteur à Enza Zaden en vertu de tout Contrat auront été effectués.

Article 8 - Réclamations

1. L'Acheteur inspectera les Produits lors de la livraison ou dès que possible suite à celle-ci. L'Acheteur déterminera, conformément au Contrat, si :
2. Les produits corrects ont été livrés ;
3. Les quantités correctes ont été livrées ;
4. Les produits livrés répondent à toutes les exigences de qualité expressément convenues par écrit par les Parties.
5. L'Acheteur notifiera par écrit à Enza Zaden dans un délai de cinq jours ouvrés après la livraison tout défaut ou problème visible. En cas de défauts non visibles, la notification écrite doit être envoyée dans un délai de cinq jours ouvrés après la découverte du défaut.
6. La notification écrite fournira les informations d'expédition (numéro de lot de semences, le bon de livraison et les coordonnées de facturation), la base pour toute réclamation ainsi que tous éléments justificatifs (photos, déclarations d'experts, etc.) de telle façon qu'Enza Zaden ou un expert tiers puisse vérifier la réclamation. L'Acheteur tiendra des dossiers sur l'utilisation et le statut des Produits et/ou du Matériel Végétal. Enza Zaden est autorisé, et l'Acheteur coopérera sans conditions à ses frais, à pratiquer toutes inspections, tous tests ou autres vérifications par Enza Zaden des Produits et/ou du Matériel Végétal concernés.
7. En aucun cas l'Acheteur ne retournera les Produits sauf si cela est expressément convenu par Enza Zaden par écrit.
8. Si Enza Zaden ne reçoit pas la notification écrite d'une réclamation dans les délais applicables, l'Acheteur sera considéré comme ayant accepté les Produits. L'Acheteur sera considéré comme ayant renoncé à toutes réclamations pour dommages ou pertes qui n'auront pas été faites par écrit durant le délai applicable, et l'Acheteur assume et accepte expressément toute la responsabilité pour de tels dommages ou pertes.
9. Au cas où les Parties ne sont pas en mesure de résoudre un litige relatif à la qualité des Produits et/ou du Matériel Végétal, chaque Partie peut demander à ce qu'une inspection soit pratiquée par Natkuinbouw, la Partie déclarée fautive devant payer le coût de l'inspection. L'inspection sera pratiquée sur un échantillon certifié et les conclusions seront contraignantes pour les deux Parties, sans préjudice du droit de soumettre les litiges concernant les conséquences de ces conclusions conformément à l'Article 17.
10. L'Article 12 ci-après indique le recours exclusif de l'Acheteur et la seule responsabilité d'Enza Zaden en vertu de cet Article 8. (sic)

Article 9 - Réserve de Propriété

1. Enza Zaden conservera la propriété des Produits jusqu'à ce que l'Acheteur ait respecté toutes ses obligations envers Enza Zaden, y compris sans que cela soit limitatif, le paiement des factures, des intérêts contractuels et des frais extrajudiciaires de recouvrement.
2. L'Acheteur peut utiliser les Produits livrés par Enza Zaden dans le cours ordinaire de ses affaires, mais ne peut pas les mettre en gage, ni le Matériel Végétal, à l'égard de tiers ou les utiliser autrement comme garantie de créances sans le consentement écrit préalable d'Enza Zaden.
3. Au cas où les lois du pays où les Produits sont livrés fournissent des possibilités supplémentaires de réserve de propriété autres que celles contenues dans le présent Article, ces possibilités seront considérées comme ayant été acceptées par les Parties étant donné que l'Acheteur saura, à partir de ces Conditions Générales de Vente, que la réserve de propriété d'Enza Zaden sur les Produits et/ou le Matériel Végétal est une condition suspensive pour conclure un Contrat avec l'Acheteur.
4. Sur première demande d'Enza Zaden, l'Acheteur mettra en gage tous les Produits et/ou le Matériel Végétal et toutes les recettes provenant de ceux-ci au profit d'Enza Zaden ou créera toute autre sûreté satisfaisante pour Enza Zaden.

Article 10 - Force majeure

1. En cas de force majeure, et sans nécessité d'intervention judiciaire, Enza Zaden pourra, en totalité ou en partie, suspendre l'exécution du Contrat, ou, si le cas de force majeure persiste, résilier le contrat, en totalité ou en partie. En aucun cas Enza Zaden ne sera tenu ni obligé de payer une quelconque indemnité à l'Acheteur en lien avec une telle suspension ou résiliation.
2. Force majeure désigne : toute circonstance qui ne pouvait pas être raisonnablement prévue et/ou influencée par Enza Zaden et en conséquence de laquelle la livraison de la totalité ou d'une partie des Produits n'est pas raisonnablement possible ou ne peut raisonnablement pas être exigée. Force majeure comprend, sans que cela soit limitatif, la guerre, le risque de guerre, les émeutes, les inondations, les dégâts des eaux, l'incendie, les difficultés de transport, les complications techniques imprévues, les pannes, les grèves chez Enza Zaden ou chez tout tiers engagé par Enza Zaden, les blocus, les interdictions d'importation ou d'exportation, les saisies intégrales ou partielles ou la réquisition de stocks chez Enza Zaden, l'une de ses filiales ou l'un de ses fournisseurs par des autorités civiles ou militaires, le manque de capacité de transport, la non-livraison ou la livraison tardive par des fournisseurs d'Enza Zaden, des pannes de machines, la destruction ou d'autres paralysies des sociétés d'Enza Zaden, de l'une de ses filiales ou de l'un de ses fournisseurs ainsi qu'une pénurie en conséquence de quoi la livraison de la totalité ou d'une partie des Produits n'est pas raisonnablement possible ou ne peut raisonnablement pas être exigée.
3. Force majeure désigne aussi toute circonstance qui donne raison de s'appuyer sur les réserves de récolte et de traitement habituelles dans le secteur des semences. Ces circonstances donnent droit à Enza Zaden de livrer à l'Acheteur un volume de la commande au prorata, sans préjudice des autres droits accordés à Enza Zaden au titre du présent Article.

Article 11 - Utilisation (Licence) des Produits et Informations sur les Produits

1. Enza Zaden accorde à l'Acheteur une licence limitée, non-cessible et non-exclusive pour la durée du Contrat pour utiliser les Produits à la seule fin d'une production commerciale unique ou d'une culture et vente du Matériel Végétal.
2. L'Acheteur ne doit pas utiliser ni causer ni permettre l'utilisation des Produits ou du Matériel Végétal pour toute recherche, sélection, analyse moléculaire ou génétique, culture, (re)production de semence, propagation et/ou multiplication ou pour tout autre objet autre que la production commerciale ou la culture du Matériel Végétal conformément au présent Article.
3. L'Acheteur (sauf consentement écrit préalable et sous réserve de toutes conditions d'Enza Zaden) n'a pas l'autorisation de fournir un Produit quelconque à toute autre personne ou entité à des fins de production ou de culture, ni de distribuer, vendre, transférer, concéder en sous-licence, grever, hypothéquer, mettre en gage, offrir en tant que sûreté tout Produit à et/ou pour le compte de toute personne ou entité (morale).
4. Si l'Acheteur, après avoir reçu le consentement écrit d'Enza Zaden, vend et transfère des Produits à un tiers, il imposera expressément les obligations de l'Article 11, paragraphe 1, 2 et 3 à ce tiers et prévoira dans son contrat avec ce tiers que ces clauses soient aussi incluses au profit d'Enza Zaden, qui pourra s'appuyer dessus dans une procédure judiciaire en cas de violation de ces dernières par le tiers.
5. L'Acheteur n'engagera pas de sous-traitants pour l'exécution de l'un de ses droits ou de l'une de ses obligations en vertu des présentes Conditions Générales de Vente sans le consentement écrit préalable d'Enza Zaden. Ce consentement sera normalement accordé par Enza Zaden sur demande écrite préalable de l'Acheteur pour la culture du Matériel Végétal par un tiers au seul profit de l'Acheteur, sous réserve de toutes conditions qu'Enza Zaden pourra demander à l'Acheteur d'inclure dans son contrat avec ce tiers.
6. Toutes les illustrations, tous les catalogues, documents et déclarations fournis par Enza Zaden ou en son nom à propos de la qualité, de la composition, du poids, de la mesure, du traitement au sens le plus large, des applications et des propriétés des Produits se fondent, le plus étroitement possible, sur les résultats des tests et sur l'expérience pratique d'Enza Zaden, toutefois sans aucune garantie, déclaration ou assurance par rapport à l'objet et à la performance.
7. L'Acheteur reconnaît que toutes informations fournies par Enza Zaden quant à la qualité (telle que la viabilité, la germination, la pureté mécanique ou génétique, la santé des semences) et la performance des Produits ne s'appliquent qu'aux tests pratiqués par Enza Zaden, à l'échantillon de semences spécifique utilisé et aux conditions spécifiques dans lesquelles les tests ont été pratiqués. L'Acheteur convient que les informations susmentionnées ne constituent pas une garantie expresse ou implicite.
8. L'Acheteur reconnaît que les résultats obtenus par l'Acheteur avec les Produits dépendent de facteurs tels que le lieu de culture, les conditions antérieures et postérieures à la culture, y compris, sans que cela soit limitatif, le stockage des Produits, le climat, le sol et les méthodes de protection des cultures utilisées par l'Acheteur. L'Acheteur sera seul responsable pour déterminer l'utilisation adéquate et appropriée des Produits dans les différentes conditions et/ou pour les différentes finalités.
9. Enza Zaden fournit des informations sur les produits pour aider l'Acheteur et en aucune circonstance Enza Zaden ne sera responsable envers l'Acheteur de résultats s'éloignant de ces informations. Enza Zaden ne sera pas tenu pour responsable de toute information fournie en lien avec les Résistances telles que définies à l'Annexe 1, les Résistances aux maladies indiquées par Produit, ni des Spécifications des Produits telles que publiées sur les sites et pages Internet d'Enza Zaden.
10. Toutes les garanties expireront et Enza Zaden ne sera pas responsable pour tout Produit qui aura été ré-emballé, traité, conditionné et/ou manipulé d'une manière quelconque par l'Acheteur ou par Enza Zaden ou par un tiers à la demande de l'Acheteur.
11. L'Acheteur reconnaît que les Produits livrés par Enza Zaden ne conviennent pas à la consommation humaine ou animale.

Article 12 - Responsabilité et indemnisation

1. Enza Zaden ne sera en aucun cas responsable envers l'Acheteur (ou tout tiers concerné par le Contrat) pour tout dommage spécial, punitif, indirect ou accessoire, y compris, sans que cela soit limitatif, la perte de profits, de rendement, de clientèle, de revenus, de production, de contrats ou d'opportunités.
2. En tout cas, et dans la plus large mesure permise par la loi, la responsabilité d'Enza Zaden sera limitée au montant (hors TVA) facturé par rapport aux Produits concernés, et sera, au choix d'Enza Zaden, limitée soit au remplacement des Produits sans frais supplémentaires, soit à une somme égale au prix des Produits.
3. Toute plainte potentielle pour responsabilité ou demande d'indemnité expirera si cette plainte n'a pas été déposée dans un délai de 12 mois suivant la livraison des produits, à l'exception de toute action fondée sur la garantie contre les défauts non visibles (cachés), laquelle expirera deux (2) ans après la découverte du défaut non visible (caché).
4. L'Acheteur comprend et accepte explicitement aux présentes cette limite de la responsabilité d'Enza Zaden.
5. L'Acheteur garantira Enza Zaden, dégagera sa responsabilité et le défendra, ainsi que ses sociétés affiliées (actuelles et antérieures), ses administrateurs et employés, contre toutes plaintes, actions, procédures et procès intentés par des tiers et les responsabilités, dommages-intérêts, règlements, pénalités,

amendes, frais et coûts associés (y compris, sans s'y limiter des frais raisonnables d'avocats) encourus par Enza Zaden découlant de, ou en lien avec, la violation de, ou le manquement à, tout terme du Contrat, l'utilisation ou la mauvaise utilisation des Produits, du fait de l'Acheteur, et/ou la faute, la négligence, ou la faute intentionnelle de l'Acheteur.

Article 13 - Droits de Propriété Intellectuelle

1. L'Acheteur accepte et reconnaît que, sous réserve de la licence prévue à l'Article 11, paragraphe 1, le droit exclusif, la propriété, et les intérêts relatifs à tous les Droits de Propriété Intellectuelle sur les Produits, le Matériel Végétal ou toutes mutations, variétés ou matériel (biologique) obtenus à partir de ceux-ci ou inclus dans ceux-ci, y compris sans que cela soit limitatif, la génétique, les traits, la technologie et/ou toutes ses caractéristiques (phénotypiques), ainsi que relatifs aux marques d'Enza Zaden seront à tous moments, et resteront absolument, attribués à Enza Zaden ou à ses sociétés affiliées quelles qu'elles soient.
2. Si et dans la mesure où l'Acheteur, en vertu de la loi applicable, peut prétendre à tout Droit de Propriété Intellectuelle sur les Produits, le Matériel Végétal ou toutes mutations, variétés ou matériel (biologique) obtenus à partir de ceux-ci ou inclus dans ceux-ci, y compris, sans que cela soit limitatif, la génétique, les traits, la technologie et/ou toutes ses caractéristiques (phénotypiques), l'Acheteur convient qu'il ne le fera pas mais l'Acheteur transférera plutôt sans retard indu de tels Droits de Propriété Intellectuelle à Enza Zaden, qui accepte ce transfert. L'Acheteur autorise par les présentes Enza Zaden à enregistrer ou effectuer ou accomplir autrement ce transfert en vertu de la loi applicable et, à la demande d'Enza Zaden, il apportera son assistance pour, et effectuera, toutes les actions jugées nécessaires par Enza Zaden aux fin d'enregistrement, de réalisation et d'achèvement de ce transfert.
3. L'Acheteur accepte de ne pas utiliser ni enregistrer toute marque, tout nom commercial, nom de société, nom de domaine, symbole ou désignation de variété qui soit identique à ou pouvant être confondu avec les marques, le nom commercial, nom de société, nom de domaine ou symbole ou la désignation de variété détenus par Enza Zaden ou l'une de ses sociétés affiliées quelle qu'elle soit.
4. L'Acheteur ne pourra pas utiliser les marques, le nom commercial et/ou l'image commerciale à une quelconque fin sauf si Enza Zaden y consent par écrit.
5. Si l'Acheteur trouve, observe ou découvre une variété dérivée, y compris sans que cela soit limitatif, toute mutation dans la production et la culture du Matériel Végétal, l'Acheteur en informera immédiatement Enza Zaden par lettre recommandée.
6. À la demande écrite d'Enza Zaden, l'Acheteur fournira immédiatement à Enza Zaden suffisamment de matériel de la variété dérivée (mutante, par exemple), à des fins de test.
7. En cas de variété dérivée (mutante, par exemple), l'Acheteur demandera l'autorisation préalable d'Enza Zaden pour les actes suivants par rapports aux composantes de la mutation ou du matériel récolté de la mutation : (a) production ou reproduction, (b) conditionnement à des fins de propagation, (c) offre à la vente, (d) vente ou autre commercialisation, (e) importation et/ou exportation, (f) stockage pour l'une des fins mentionnées ci-dessus.
8. Les nouvelles mutations dérivées des mutations seront également considérées comme une variété dérivée des variétés (protégées) d'Enza Zaden et les paragraphes 5 à 7 du présent Article 13 s'appliqueront en conséquence.
9. L'Acheteur accepte de permettre, et de coopérer pleinement avec, toute inspection par Enza Zaden dans le but de vérifier une violation possible quelconque des droits d'Enza Zaden ou un manquement au Contrat. L'Acheteur permettra à Enza Zaden ou à une personne ou société désignée par Enza Zaden d'avoir un accès direct aux locaux de l'Acheteur, y compris, sans que cela soit limitatif, à ses serres et à ses activités administratives et agricoles. Le terme «activités» est entendu pour inclure les activités effectuées par des tiers au nom de l'Acheteur.
10. L'Acheteur coopérera pleinement avec Enza Zaden pour défendre ses droits face à toute violation.

Article 14 - Manquement, Suspension et Résiliation du Contrat

1. Si une Partie n'accomplit pas l'une de ses obligations en vertu du Contrat et que ce manquement se poursuit pendant une période de trente (30) jours après notification écrite remise à la Partie défaillante en spécifiant le manquement, l'autre Partie sera autorisée à suspendre toute exécution ultérieure du Contrat ou à le résilier par voie extrajudiciaire par lettre recommandée, sans préjudice de tous ses autres droits en vertu du Contrat, y compris sans que cela soit limitatif, le droit de réclamer à l'Acheteur des indemnités pour tous les dommages-intérêts et frais résultant de ce manquement.
2. Si l'Acheteur se trouve en état de liquidation, dépose le bilan ou se trouve en état de suspension de paiement, s'il fait une cession générale de son actif au profit de ses créanciers, est placé en administration judiciaire ou est dissous, toutes ses obligations de paiement seront immédiatement dues et Enza Zaden sera autorisé à suspendre toute exécution ultérieure du Contrat ou à le résilier, sans préjudice de son droit à réclamer à l'Acheteur des indemnités pour tous les dommages-intérêts et frais en résultant.
3. Si l'un des événements mentionnés à l'article 14.2 se produit, l'Acheteur en informera immédiatement Enza Zaden. L'Acheteur accorde par les présentes à Enza Zaden le droit de, et/ou a l'obligation de, signer, de déposer ou d'enregistrer tous les documents et de prendre toutes les mesures nécessaires pour effectuer, exécuter ou mettre en oeuvre le Contrat, et en particulier pour garantir préférentiellement les obligations de paiement.

Article 15 - Dispositions finales

1. Les présentes Conditions Générales de Vente remplacent les versions antérieures de celles-ci et s'appliquent à tous les Contrats conclus après la date à laquelle elles ont été publiées sur le site Internet d'Enza Zaden à l'adresse www.enzazaden.fr
2. Une Partie ne cédera pas ses droits et obligations en vertu du Contrat à des tiers sans le consentement écrit préalable de l'autre Partie.
3. L'Acheteur accepte qu'Enza Zaden ait l'autorisation à tous moments de céder ses droits et obligations en vertu du Contrat à des tiers.
4. Le Contrat ne peut être modifié que par un document écrit signé par les deux Parties.

Article 16 - Droit applicable

Chaque Partie convient irrévocablement que le Contrat, et tout litige ou toute réclamation quelconque découlant de, ou en lien avec, celui-ci ou son objet ou sa constitution (y compris les litiges ou réclamations non-contractuels), seront régis par les, et interprétés conformément aux, lois des Pays-Bas. L'applicabilité de la Convention de Vienne sur la Vente est expressément exclue.

Article 17 - Résolution de Litiges

1. En cas de litige quelconque découlant de ou en lien avec les Conditions Générales de Vente et/ou le Contrat, les Parties, si le litige ne peut pas être résolu à l'amiable, porteront d'abord le litige dans le cadre d'une procédure en vertu des Règles de Médiation de la CCI. Si le litige n'a pas été réglé selon lesdites Règles dans un délai de 45 jours suivant le dépôt de la Requête en Médiation ou dans tout autre délai dont les parties auront pu convenir par écrit, ce litige sera ensuite finalement réglé en vertu des Règles d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale par un ou plusieurs arbitres désignés conformément aux dites Règles d'Arbitrage.
2. Le lieu de la médiation et de l'arbitrage sera Amsterdam, Pays-Bas.
3. Enza Zaden aura toutefois le droit de convoquer l'Acheteur à tout moment pour comparaître devant la juridiction compétente du district où l'Acheteur a son siège social.
4. Si des procédures judiciaires surviennent de façon accessoire par rapport à la Médiation de la CCI et/ou l'Arbitrage de la CCI, les tribunaux des Pays-Bas auront la compétence exclusive pour régler tout litige ou toute réclamation découlant du, ou en lien avec, le Contrat ou les procédures judiciaires connexes.

Annexe 1 - Résistance

1. Terminologie et définitions

a «Immunité» signifie non sujet aux attaques et infections par un parasite ou élément pathogène spécifique.

b. «Résistance» est la capacité d'une variété de plante à restreindre la croissance et le développement d'un parasite ou élément pathogène spécifique et/ou les dégâts causés par ceux-ci en comparaison avec des variétés de plantes sensibles dans des conditions environnementales similaires et sous la pression des parasites ou éléments pathogènes. Les variétés résistantes peuvent montrer des symptômes de maladie ou de dégâts sous forte pression de parasites ou d'éléments pathogènes.

Deux niveaux de résistance sont définis :

I. La forte résistance (FR) : les variétés de plantes qui restreignent fortement la croissance et le développement du parasite ou élément pathogène spécifique sous pression normale des parasites et éléments pathogènes en comparaison avec des variétés sensibles. Ces variétés de plantes peuvent toutefois montrer des symptômes de dégâts sous forte pression de parasites ou d'éléments pathogènes.

II. La résistance intermédiaire (RI) : les variétés de plantes qui restreignent la croissance et le développement du parasite ou élément pathogène, mais peuvent montrer un éventail plus large de symptômes ou de dégâts par rapport aux variétés fortement résistantes. Les variétés de plantes à résistance intermédiaire montrent des symptômes ou des dégâts moins sévères que les variétés de plantes sensibles quand elles poussent dans des conditions environnementales similaires et/ou avec la même pression de parasites ou d'éléments pathogènes.

c. «Sensibilité» est l'incapacité d'une variété de plante à restreindre la croissance et le développement d'un parasite ou d'un élément pathogène spécifique.

2. Informations par variété

Les résistances dans les variétés de nos cultures sont codées (voir la liste des codes sur www.enzazaden.fr), sauf indication contraire. Si une variété est résistante à plus d'un élément pathogène, les codes de résistance individuels sont séparés par le symbole «/». Si dans le code de résistance d'une certaine variété, il est fait référence à certaines souches pour lesquelles la résistance est revendiquée, cela signifie que la résistance n'est pas revendiquée pour d'autres souches du même élément pathogène. Si, dans un code de résistance, aucune référence n'est faite aux souches de l'élément pathogène pour lequel la résistance est revendiquée, la résistance n'est revendiquée que pour certains éléments isolés et non spécifiés davantage et nous déclinons par la présente toute garantie (implicite) que la variété ne sera pas infectée par ledit élément pathogène.

Enza Zaden France Commercial S.A.S. Au capital de 723 000 euros | RCS Angers 444 951 818
Carte professionnelle 0054 11 | APE 4621Z | N° T.V.A. FR 54 444 951 818
MAJ 10-2016

Une équipe à votre service

Technico-commerciaux par secteur

Nord France

 Bassin Parisien, Hauts de France	Sébastien Ferté	06 10 44 06 61	s.ferte@enzazaden.fr
 Normandie, Val de Loire	Bernard Loyer	06 10 44 08 22	b.loyer@enzazaden.fr
 Grand Ouest - Développement melon et concombre	Thomas Dupuy	06 10 44 00 44	t.dupuy@enzazaden.fr
 Bretagne	Hervé Péden	06 10 44 00 29	h.peden@enzazaden.fr
 Nantes, Poitou-Charentes	Stéphane Pavy	06 10 44 00 13	s.pavy@enzazaden.fr
 Nantes - Développement tomate	Alexis Payraudeau	07 75 11 70 57	a.payraudeau@enzazaden.fr

Sud France

 Rhône-Alpes - Chef produit salade	Ludovic Jagu	06 25 25 17 35	l.jagu@enzazaden.fr
 PACA	Antoine Lespine	06 10 44 00 46	a.lespine@enzazaden.fr
 PACA	Marie Gallon	06 62 96 28 94	m.gallon@enzazaden.fr
 PACA, Corse - Chef produit melon	Lionel Juan	06 22 19 41 83	l.juan@enzazaden.fr
 Languedoc-Roussillon	Julie Chibaudel	06 14 49 48 95	j.chibaudel@enzazaden.fr
 Sud-Ouest - Chef produit courge	Simon Gilles	07 76 17 03 19	s.gilles@enzazaden.fr
 Sud-Ouest	Céline Sabathier	06 10 44 02 60	c.sabathier@enzazaden.fr
 Responsable Sud France	Yann Delmas	06 10 44 02 26	y.delmas@enzazaden.fr

Service clients : 02 41 52 15 45 | commande@enzazaden.fr

ENZA ZADEN



enzazaden.fr

Enza Zaden France Commercial S.A.S.
23 route de la Gravelle | 49650 Allonnes | France
tel +33 (0)2 41 52 15 45 | commande@enzazaden.fr | www.enzazaden.fr

© Enza Zaden France | Septembre 2020